

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE

S/4833

9 juin 1961

FRANCAIS

ORIGINAL : ESPAGNOL

Chili : amendements au projet de résolution présenté par
Ceylan, le Libéria et la République arabe unie (S/4828)

1. Au quatrième alinéa du préambule, remplacer les mots "et une menace" par les mots "et pourrait constituer une menace".
 2. Ajouter entre les paragraphes 3 et 4 du dispositif le texte suivant :
"Exprime l'espoir qu'une solution pacifique sera donnée au problème de l'Angola conformément à la Charte des Nations Unies;"
 3. Numéroté comme il convient le nouveau paragraphe et modifier en conséquence la numérotation du dernier paragraphe.
-